



Comité technique ministériel du 4 avril 2013

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Les services du Premier ministre ont décidé de mettre en place une mission devant réorganiser ce qu'il reste de l'administration territoriale de l'État (mission RÉATE 2).

Après la RÉATE 1 de 2010, mesure phare de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a vu la destruction des directions départementales ministérielles de l'État et la suppression d'environ 1/3 des effectifs de l'État en département durant la période 2008-2012, cette RÉATE 2 de la Modernisation de l'action publique risque de mettre un point final à la présence départementale de l'État.

Pour servir les mesures de rigueur budgétaire 2013-2015, les « ambitieuses réformes structurelles » de la mission RÉATE 2 voudraient conduire à supprimer des Directions départementales interministérielles, déjà exsangues seulement trois ans après la création des plus récentes d'entre elles...

Après 6 années de RGPP et de MAP ayant déjà entraîné des fermetures de services, la mission veut organiser la désertification territoriale de l'État et institutionnaliser une interministérialité qui conduirait à attaquer le statut général de la Fonction Publique et les statuts particuliers.

En passant par le biais d'une « mission », le gouvernement veut échapper à la concertation, au dialogue en se réfugiant derrière 2 ou 3 « hauts fonctionnaires ». Cela n'est pas acceptable pour FORCE OUVRIERE, ni sur l'orientation, ni sur la méthode.

FORCE OUVRIERE demande que cette décision interministérielle ne soit pas traduite dans les faits par le gouvernement et que cette « mission RÉATE 2 » ne s'engage pas.

Mettre la République en tête des priorités impose de sortir de l'austérité. Mettre la République en tête des priorités nécessite de renforcer tous les services publics et en particulier ceux de proximité. Sans oublier les DREAL, lourdement attaquées dans le cadre du rapport Lambert sur « l'inflation normative » .

Et non pas épaissir les couches d'un mille-feuilles afin d'en faire disparaître une -et laquelle !-, l'État.

Ainsi du – des (?) – projet(s) de loi de décentralisation qui prévoit de :

- consolider les compétences des communes, en créer de nouvelles, plus vastes ... mais en les privant dans le même temps de l'ingénierie de solidarité,
- consolider les intercommunalités, en en créant même de nouvelles ... pour assurer des compétences abandonnées par l'État,
- consolider les départements ... en leur abandonnant au passage le soin de se substituer à l'État en matière notamment d'ingénierie de solidarité,
- consolider les régions en leur abandonnant jusqu'à des prérogatives ... de portée législative (notamment en matière de droit social) !

Mais de quelle République parle t-on dès lors, quand, de surcroît, les organisations syndicales devraient prendre également le pas sur les prérogatives du Parlement en soumettant une loi à un accord a posteriori !!!

Tous ensemble pour créer un « choc de flexibilité » ?

Sans FO en tous cas !

De quel dialogue s'agit-il quand le ministère se concerta non pas avec les représentants des personnels mais ... avec ceux des sociétés autoroutières - comme vient de nous l'avouer le ministre délégué aux Transports - pour ce qui concerne l'entretien et l'exploitation des routes nationales ?

Quel « Bilan social » pouvons-nous faire quand l'administration refuse de nous envoyer ses volumineux documents de travail - des pavés de 200 pages ! - pour des questions d'économie : un nouveau transfert de charge de l'État, mais vers les organisations syndicales ?

Un Bilan social qu'elle nous envoie hors délai, sachant de surcroît pertinemment que nous n'aurons même pas 48 heures pour les examiner. Vous ne vous étonnez donc pas si nous vous quitterons avant le terme de ce Comité technique convoqué plus « pour information » (4 points) que pour avis (1 seul point) !

Manifestement ces ministères sont, là encore, en pointe inaugurant un « choc de simplification » qui vise par ailleurs, nous ne sommes pas dupes, à projeter leur action vers le vide le plus complet, après leur besogneuse déconstruction tout au long de ces six dernières années !

Et dont des services ne respectent déjà même plus des décisions pourtant exécutoires des plus hautes juridictions...

Ce processus n'est pas inéluctable et nous continuerons à le combattre.

Sous toutes les formes et par toutes les voies respectueuses que nos institutions nous autorisent encore.

Que ce soit sous la forme de l'action revendicative, voire la grève, et les Officiers de ports adjoints en ont encore démontré l'efficacité, à l'appel de leur Syndicat national Force Ouvrière et en pleine responsabilité jeudi dernier, arrachant enfin l'engagement d'une réforme statutaire mise sous le boisseau depuis plus de trois ans.

Que ce soit sous la forme de l'action contentieuse (et nous saisissons de nouveau le Conseil d'État suite à la réunion convoquée hier par la DREAL de Poitou-Charentes) et nous réservons de le faire, pour ce qui concerne ces instances mises en place de façon empirique par le ministère (notre courrier du 20 février dernier demeuré sans réponse) ou encore à la DREAL de Haute-Normandie (toujours en matière de formation).

Et en mettant de nouveau en garde le gouvernement.

La remise en cause des services publics, les velléités de durcir les conditions pour la retraite, la facilité des licenciements, la stagnation des salaires, non seulement sont socialement destructrices mais économiquement dangereuses et inefficaces.

Depuis l'éclatement de la crise en 2007 nous expliquons que l'austérité est l'antisolution.

Si les pouvoirs publics persévèrent dans cette voie, c'est un bras de fer qui devrait se profiler. Force Ouvrière n'hésitera pas à prendre ses responsabilités syndicales, y compris en proposant aux autres organisations syndicales des actions de grève.

En économie comme dans la vie, il n'y a jamais une seule solution décrétée incontournable.

C'est une question de dignité et d'espoir pour toutes les générations !